↓ Pour redevenir une rivière, l'Aire trouve un nouvel espace de divagation ; son canal, transformé en jardin botanique expérimental, continue à assurer son rôle d'ordonnance du paysage.

Du rapport avec la nature

Le projet de revitalisation de l'Aire

Vingt ans après la conception du parc de Lancy, nous travaillons à nouveau sur l'Aire. Le projet de revitalisation de cette rivière, concours gagné en 2001, donne l'ossature d'une réorganisation territoriale et paysagère de toute la plaine alentours. Des préoccupations écologiques (qualité des eaux et richesse biologique des milieux naturels), de sécurité des terres agricoles faces aux crues et d'insertion de l'Aire dans l'urbanisation étaient à la base du concours. Certaines cultures supportent mieux les inondations – les betteraves, le blé… – mais en zone maraîchère, beaucoup plus sensible, une crue exige deux ans de travail pour reconstituer le sol, ce qui n'est plus tolérable pour les producteurs. En matière d'écologie, la morphologie du canal, son bétonnage, ne favorisent pas la biodiversité du milieu. Enfin, il faut prendre en compte l'existence d'une belle promenade publique longeant le canal sur plusieurs kilomètres.

D. R.

C'est à partir du cours d'eau que sont proposés de nouveaux rapports qui équilibrent les besoins de production agricole, de développement urbain, de loisirs, et ceux d'espaces naturels.

Supprimer le canal était la solution la plus attendue, manière de dire que cette réalisation des années 30 était une erreur. Pourtant, la gommer nierait toute la complexité de la formation de ce territoire, le caractère construit, artificiel de cette nature et supprimerait cet élément clarificateur qu'est le canal en tant qu'espace public. Autre logique : garder le canal et remettre la rivière dans ces anciens méandres, comme si l'on pouvait rejouer l'histoire, oubliant au passage que l'opération détruirait les biotopes qui se sont développés sur les terrains abandonnés par la rivière, aussi intéressants que tout ce que l'on pourrait espérer recréer…

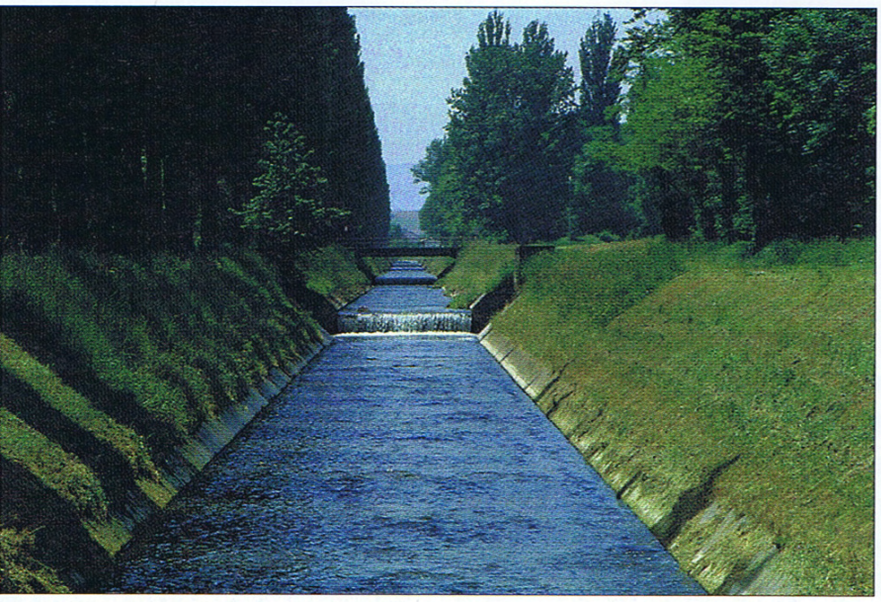
D. R.

Notre projet est un dispositif territorial qui met en parallèle ses éléments constitutifs : un nouvel espace de divagation pour la rivière, le canal transformé et la promenade. Sa logique est rendue visible et sensible par la longue ligne droite du canal : son architecture sépare et protège les milieux naturels en voie de reconstitution et continue d'assurer son rôle d'ordonnance du parcours. Elle lui donne le calme qui permet de saisir toute la beauté du paysage en traversant toutes les échelles. C'est le lieu du vent, des oiseaux et des horizons lointains, aussi bien que celui d'un regard proche sur les fleurs, les plantes, sur toute la nouvelle mosaïque végétale qui se développe.

Comme dans le parc de Lancy, le projet respire plus large que ses limites. Il associe des fossés et des aires de refuge pour les petits mammifères et, à partir de la rivière et du canal, modifie et influence une aire beaucoup plus étendue. Le canal, qui ne sera en eau qu'en période de crue, est transformé en jardins expérimentaux du Jardin botanique de Genève. Le long de ce grand laboratoire botanique, le promeneur est témoin des changements du mode de production agricole et d'un rapport nouveau à la nature.

Le canal et la rivière traversent diverses entités administratives, touchent à de grandes infrastructures. Sur ces territoires en pleine transformation, ils offrent une forme. Une forme qui est familière : entre champs, vigne et maisons, l'Aire a tracé le paysage. Une forme qui rappelle le long travail des hommes venus y chercher eau et matériaux de construction, organisant avec les problèmes et les moyens de leur temps, les relations entre la rivière et leurs champs. Aujourd'hui, alors qu'il faut repenser ces relations, la rivière joue un rôle important : dans les réunions publiques et les conseils municipaux, chacun en profite pour parler d'autre chose – raconter comment on accède à l'eau, savoir si on pourra s'y baigner, ce que vont y faire les enfants…